

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 03/10/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 13.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le lycée de Saint-Philbert (44) Numéro Onagre :	Bénéficiaire : Ville de Saint Philbert de Grand- Lieu	Avis : Favorable
-------------------------	---	--	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Pelodyte pinctatus* Pelodyte ponctué

Délibération

Le CSRPN indique que la démarche est intéressante et note la bonne volonté de refaire un dossier suite à la découverte d'une nouvelle espèce.

Le CSRPN relève que la capture avec relâché risque d'être difficile à mettre en œuvre étant donné la taille du site, il sera difficile de localiser les individus de Pelodyte ponctué.

Il est à noter que le Pelodyte ponctué est une espèce pionnière. Il est probablement arrivé sur ce site car l'année, humide, a été très favorable à sa dispersion. Il est souvent observé sur les zones de chantier puis disparaît avec la végétalisation du site.

Dans cette configuration, il faut s'interroger sur la pérennité de la mesure mise en œuvre et son dimensionnement, le sable risquant de rapidement disparaître. Créer un milieu pionnier est intéressant mais il faut que la mesure reste dans le temps. Pour cela il faudra maintenir le milieu ouvert et ne pas avoir de végétalisation trop importante, ce qui nécessitera une gestion très active d'une zone du site.

Cependant il ne faut pas oublier qu'il s'agit de l'évolution naturelle de l'espèce de quitter un site lors de la végétalisation du milieu du fait de sa nature pionnière.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 09/10/2024

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

